

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 08 avril 2026 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Monsieur Antoine FREMANN

Convocation envoyée le 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 23	Nombre de procurations : 6	
Pour : 24	Contre : 5	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Pierre BERTRAND	M. Rachid DAHMOUNI
M. Jean-Marc RETY	Mme Fabienne VION	Mme Stéphanie GIANNUZZI
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Myriam HENNEQUIN	M. Gino MARINACCI
M. Denis CORDIER	M. Eric MICHELOT	M. Antoine FREMANN
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Cécile MATHELIN	M. Fernando NOVO
Mme Sandra ESCRIBANO	Mme Hélène MARTEEL	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Naminata SAVANE	Mme Ophélie MARSOLLIER
Mme Béatrice SIMON	Mme Céline LAFLEUR	
Membres absents		
Mme Florence BIZOT (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	M. Jonas MOUNDANGA (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Martine DÉRIOT (pouvoir à Mme Valérie GRANDET)	
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Pascal CAMBON (pouvoir à M. Fernando NOVO)	

N° 2026-058 : Vote du Budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2022 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville ;

VU la maquette budgétaire du Budget primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT que par délibération du 4 février 2026, le Conseil municipal a procédé au Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT, conformément au rapport de présentation ci-annexé, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, en fonctionnement et en investissement et tel que résumé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	13 823 900 €	Recettes réelles	13 966 099 €
Opérations d'ordre	610 000 €	Opérations d'ordre	17 000 €
Virement en investissement	2 271 687.97 €	<i>Report excédent antérieur</i>	2 722 488.97 €
Total section	16 705 587.97 €	Total section	16 705 587.97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Restes à réaliser	532 855.25 €	Restes à réaliser	1 181 125.05 €
Crédits 2026	3 785 988.97 €	Crédits 2026	2 066 927.28 €
Total dépenses réelles	4 318 844.22 €	Total recettes réelles	3 248 052.33 €
Opérations d'ordre	217 000 €	Opérations d'ordre	810 000 €
		Virement de fonctionnement	2 271 687.97 €
<i>Report déficit antérieur</i>	1 793 896.08 €		
Total section	6 329 740.30 €	Total section	6 329 740.30 €

Sur proposition de Monsieur Jean-Marc GONÇALVES, Adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE le Budget primitif 2026 ;

AUTORISE la Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. (principe de fongibilité des crédits autorisés par la nomenclature M57) ;

DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations et au CCAS de Longvic conformément à l'annexe IV-B8 de la maquette budgétaire.

AUTORISE Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS